



Foncière Volta confirme son éligibilité au PEA-PME

Paris, le 6 novembre 2023. Foncière Volta, société foncière cotée sur le compartiment C d'Euronext à Paris, confirme respecter tous les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). Sont éligibles, les sociétés de moins de 5 000 salariés dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1,5 milliard d'euros ou dont le total de bilan est inférieur à 2 milliards d'euros.

En conséquence, les actions Foncière Volta peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

Recevez gratuitement toute l'information financière de la société en vous inscrivant sur :
www.actusnews.fr

ACTUS finance & communication

Jérôme FABREGUETTES LEIB

Relations Actionnaires / Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 78

foncierevolta@actus.fr